

Grand angle

Investissement

Une nouvelle feuille de route pour les CRI

● La réforme des centres régionaux d'investissement (CRI) s'accélère sous l'impulsion royale. Le roi Mohammed VI a listé les priorités et fixé les délais pour dessiner le nouveau visage de ce catalyseur de l'investissement. Les détails.

Les CRI ont vu le jour suite à la lettre royale du 9 janvier 2002. Quinze ans après, le 11 décembre 2017, ils s'offrent un nouveau départ grâce, une deuxième fois, à l'implication royale. L'évaluation de l'action des CRI présentée devant le roi par Driss Jettou, président de la Cour des comptes, liste les dysfonctionnements des 12 centres régionaux, tout en rappelant les priorités à viser pour les prochaines années. La réforme devrait démarrer dans un délai «ne dépassant pas les deux mois», indique le communiqué du Cabinet royal.

Bureaucratie et «inefficacité»

Un mois et dix jours ont été suffisants pour Jettou afin de livrer son diagnostic des CRI. Le président de la juridiction financière maîtrise son sujet. En tant que Premier ministre (2002-2007), il a piloté le lancement de ces incubateurs de l'investissement dans les régions. Plus récemment, il a diligenté un audit des CRI, qui a abouti à un rapport publié en avril dernier. «Les investigations, menées dans le cadre d'une approche de concertation avec les différentes institutions concernées, ont permis de relever les anomalies qui empêchent ces centres de remplir leur mission», rappelle le Cabinet royal, à partir des conclusions du nouveau rapport de la Cour. Un document qui n'a pas encore été rendu public. Pour les magistrats de la Cour, «ces conseils ont pu réaliser des résultats significatifs notamment en rapport avec leur rôle dans la création d'entreprises». Le point faible des CRI demeure, selon Jettou, l'accompagnement des investisseurs. «Les centres ont été moins performants en ce qui concerne l'accompagnement et



● ● ●
La Cour des comptes reproche aux CRI de ne pas faire la veille sur l'investissement dans les régions.

l'aide aux investisseurs», peut-on lire dans le communiqué. Les griefs de la Cour sont nombreux: l'absence de suivi post-création, la non-assistance aux PME et l'«inefficacité» de la commission régionale d'investissement. La Cour reproche aussi aux CRI de ne pas faire la veille sur l'investissement dans les régions. Ces magistrats constatent l'absence de données actualisées ou d'études détaillées sur l'investissement et le potentiel économique des régions. Pour pallier ces manquements, la Cour insiste pour que les CRI changent leur approche de travail. Pour y arriver, quatre mesures sont recommandées. En premier, «il s'avère essentiel pour les CRI de se défaire de l'approche purement bureaucratique qui caracté-

rise leur action». En deuxième lieu, les CRI sont appelés à «se pencher sur le traitement des dossiers qui leur sont soumis au niveau local au lieu de les renvoyer, de manière non justifiée, aux services centraux à Rabat». Comme troisième mesure, les CRI doivent «s'approprier totalement leurs missions impliquant esprit d'initiative, proactivité et mobilisation des potentialités». Enfin, la quatrième mesure demande l'implication de tous les acteurs sur le plan régional comme centre. «Pour assurer un suivi permanent du dispositif national d'aide à l'investissement, il convient de mettre en place la commission de haut niveau, prévue par la Lettre royale de 2002, chargée de préparer les mesures nécessaires à la mise en œuvre

de la réforme de l'investissement et du suivi de son application», insiste le communiqué. Pour rappel, cette commission ne s'est pas réunie depuis 15 ans !

Accompagnement des PME

Le roi Mohammed VI a également mis l'accent sur l'importance qui devrait être accordée aux PME par les CRI. «Il y a une nécessité pour les CRI d'accorder une attention particulière aux PME, de les accompagner et d'apporter l'écoute nécessaire à leurs ambitions, afin de contribuer à transcender les obstacles qu'elles affrontent et garantir ainsi leur développement, eu égard à leur importance et leur rôle dans la promotion du développement et la création de l'emploi». Le souverain a rappelé que «ces centres doivent accorder une attention égale aussi bien aux PME qu'aux grandes entreprises». Le communiqué du Cabinet royal a tenu à rappeler que les grandes entreprises disposent aussi d'un interlocuteur institutionnel représenté par «la Commission nationale des investissements, présidée par le chef de gouvernement, en plus du fait qu'elles disposent de structures efficaces et de mécanismes particuliers de suivi et d'évaluation». L'applicabilité de ces mesures n'est possible que si les CRI sont dotés de moyens humains et financiers à la hauteur de leurs missions. À ce propos, le roi Mohammed VI a insisté «sur la nécessité d'accorder un intérêt particulier à la formation des directeurs et des cadres de ces centres et leur qualification pour être à la hauteur des missions qui leurs sont assignées». Cette audience a eu lieu au palais royal de Casablanca, en présence du chef de gouvernement, du ministre de l'Intérieur et du premier président de la Cour des comptes, mais aussi de Fouad Ali El Himma, conseiller royal. ●

PAR SALAHEDDINE LEMAIZI
s.lemazi@leseco.ma

Deadline royale, le gouvernement sous pression

Le roi veut accélérer la réforme des CRI dans de brefs délais. Le souverain a donné «ses Hautes instructions au chef de gouvernement afin d'œuvrer avec l'ensemble des secteurs concernés et avec la Cour des comptes en vue de soumettre à la Haute appréciation royale, dans un délai ne dépassant pas deux mois, les propositions relatives à la réforme et à la mise à niveau des centres régionaux d'investissement pour qu'ils accomplissent leurs missions». Un agenda royal qui met sous pression le gouvernement et sa commission interministérielle créée le 3 août dernier et présidée par le ministère de l'Intérieur. Cette instance chargée de préparer «une réforme globale des CRI» devrait accélérer sa cadence de travail.